Région des Pays de la Loire **COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 22 septembre 2023

Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Developper le système d'information de la collectivité	**S800**

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
le manifeste du syndicat professionnel des entreprises du numérique : NUMEUM intitulé « Planet tech’care » visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique présenté en annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente du Conseil régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Eléonore REVEL

REÇU le 28/09/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs